



Club des  
Entrepreneurs  
de Jouy-en-Josas

# Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la retraite, ...sans jamais oser le demander !

Mercredi 20 Novembre 2019

Club des Entrepreneurs  
de Jouy-en-Josas

Bruno DELACOUR, membre CEJouy  
Frédérique Grenier  
Benjamin Gibrat & Pierre-Yves Blons

# Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la retraite, ...sans jamais oser le demander !

- Introduction : Les dérives du système par répartition:  
Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?
- 2<sup>ème</sup> partie : La retraite pour les nuls...en 10 questions
  - 3<sup>ème</sup> partie : comment régénérer les énergies positives,  
pour une retraite dans un cadre individuel...  
ou dans le cadre de votre entreprise
- Conclusion : Prenons du recul par rapport à la  
pensée commune

# Retraite par répartition: Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

## Faire ou défaire, that is the question !

- Avant la révolution industrielle, la cellule familiale assumait la prise en charge des parents âgés

*“Le code civil de 1804 prévoit cette obligation d’assistance”*

*1853 / 1898: Création des premières mutuelles*

*1910 / 1930: apparition progressive d’un système global*

*1945 : mise en place des bases de l’actuel  
régime général des salariés*

# Retraite par répartition, les dates clés

- 1947: Création de la Caisse des Cadres: AGIRC
- 1949: Création des Caisses des Indépendants: CNAPL....CANCAVA...ORGANIC
- 1952: Création de la Caisse Agriculteurs: MSA
- 1961: Création de la Caisse complémentaire des salariés: ARRCO
- 1941 / 1956: Instauration du minimum vieillesse
- 1975: Affiliation OBLIGATOIRE à un régime d'assurance vieillesse

# Sauver le système par répartition

Toujours plus haut:

- 1971: augmentation de 30 à 37,5 années de cotisation
- 1993: augmentation à 40 années de cotisation
- 2014: augmentation de 41 à 43 années de cotisation

Dans le même temps:

- passage de 40% de la moyenne des revenus des 10 meilleures années...à 50%
- passage à la moyenne des 25 meilleures années...

Pourtant, depuis 40 ans, on connaît le pot aux roses

# Les 2 mécanismes de fonctionnement de la Retraite

## ■ Le Système de répartition

*repose sur une redistribution immédiate aux retraités, des cotisations collectées auprès des personnes en activité.*

*Il est peu sensible à l'inflation*

Mais il ne fonctionne correctement que si le rapport entre les actifs et les retraités est équilibré...et qu'il le reste !

# Les 2 mécanismes de fonctionnement de la Retraite

## ■ Le Système de capitalisation

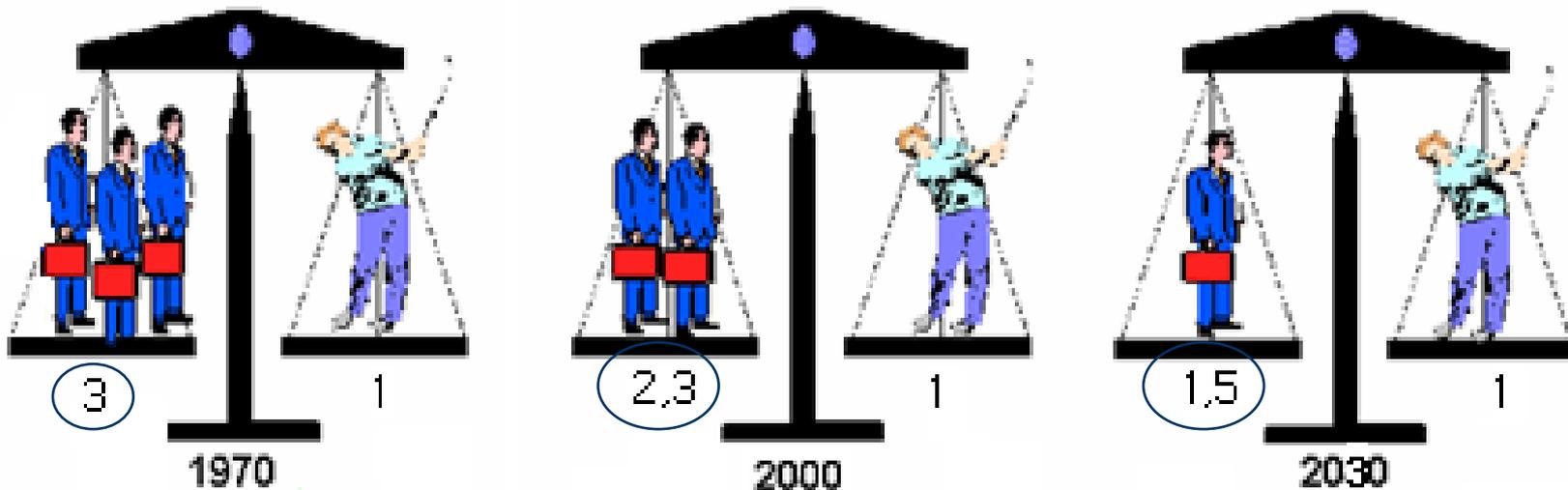
*Dans ce système, les cotisations versées par les actifs, sont mises en réserve et leur seront restituées lorsqu'ils cesseront leurs activités*

*Ce système est sensible à l'érosion monétaire car les intérêts doivent compenser l'inflation*

Il est réservé à une fraction de la population qui a les moyens d'épargner...et qui en a les motivations !!

# Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

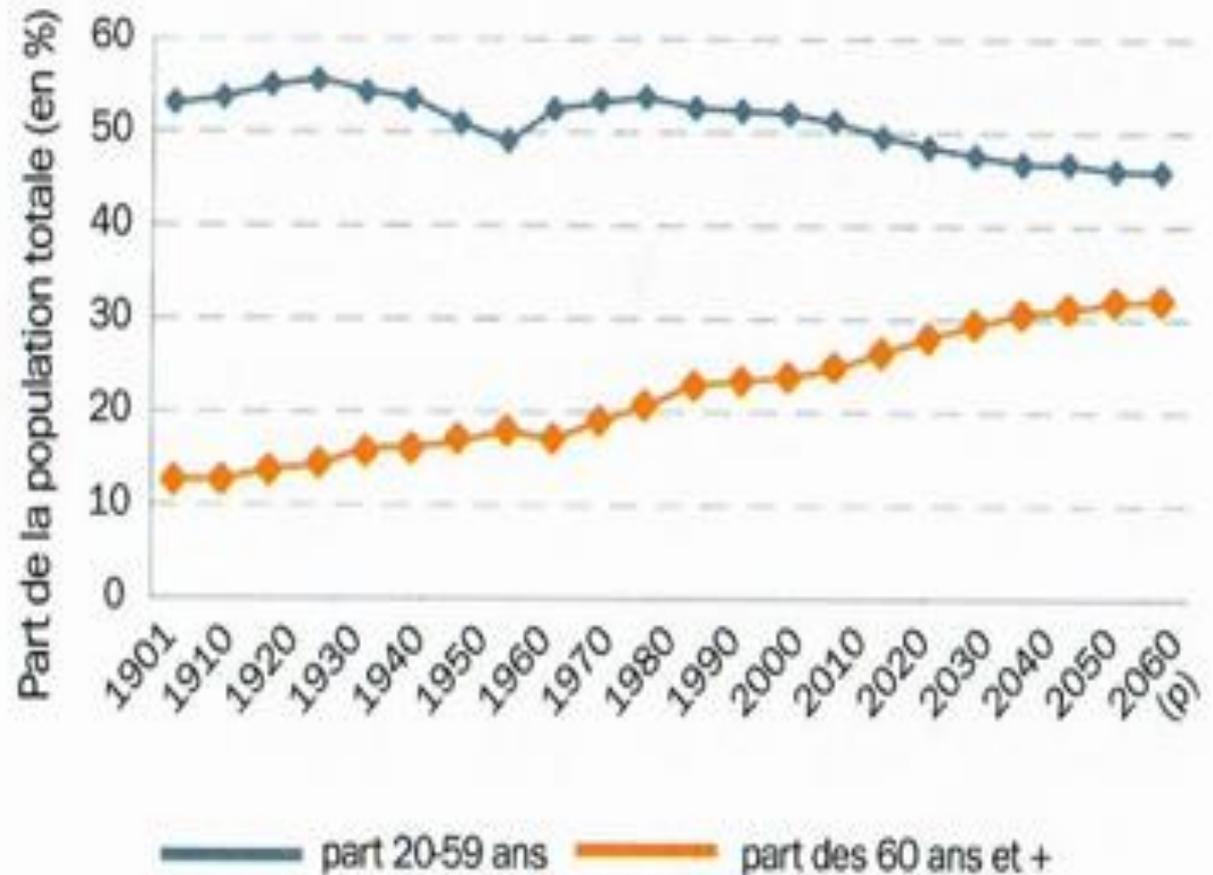
## 1<sup>ère</sup> cause : la dégradation du rapport actifs / retraités



**Désengagement progressif de l'Etat du fait des limites du système par répartition...devenu une bombe à retardement !**

# Retraite par répartition: Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

Évolution de  
la composition  
par âge de la  
population  
française



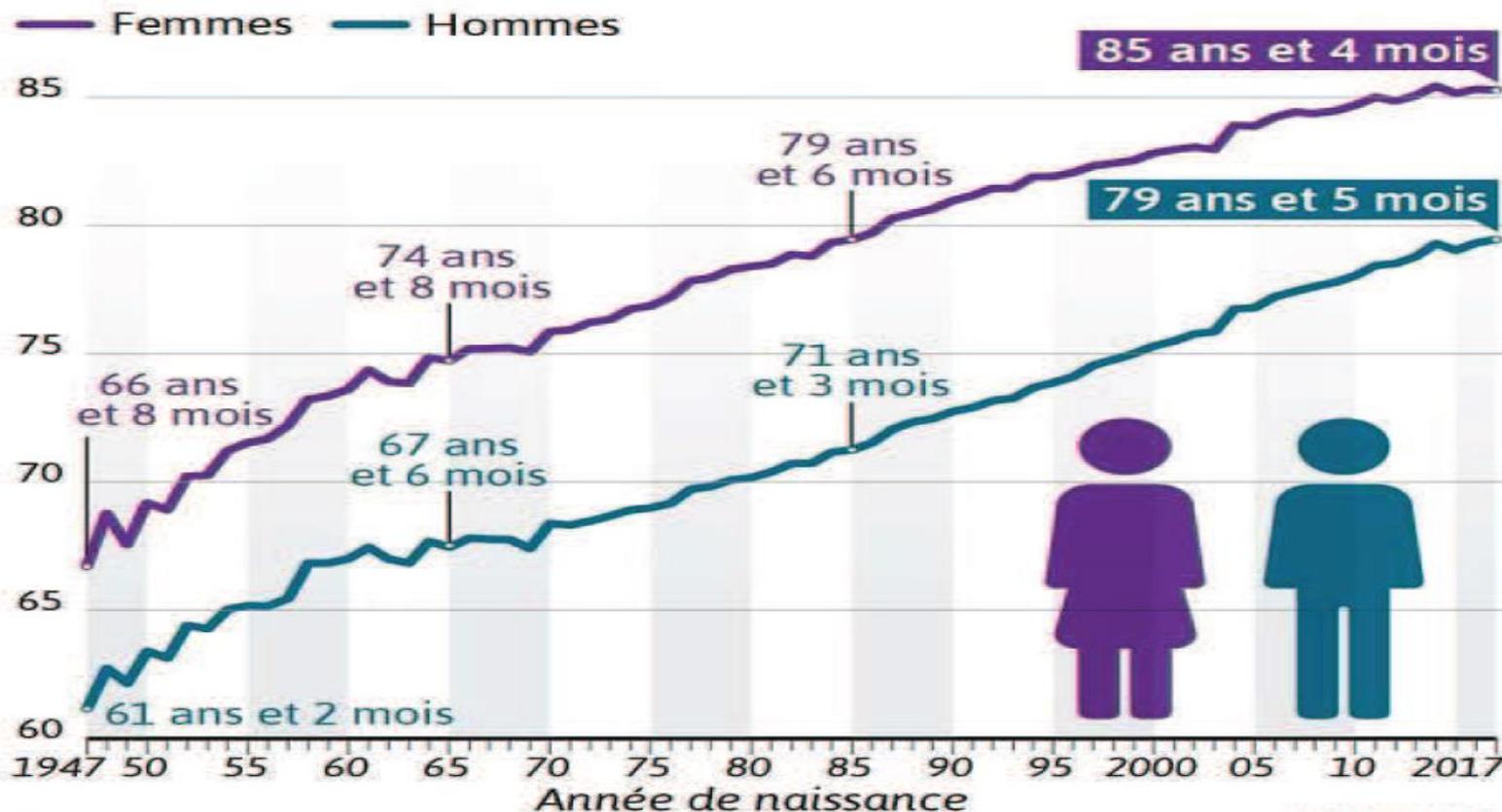
# Retraite par répartition: Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

- **2è cause : on vit plus longtemps à la retraite**
- La France est un pays vieillissant
  - En 1997, 22% de la population avait plus de 65 ans
  - En 2013, le ratio était à 26%
  - Ratio prévu en 2035 : 33%
- **Nous sous-estimons notre espérance de vie !**

# Retraite par répartition: Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

## SOCIÉTÉ

### ÉVOLUTION DE L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE EN FRANCE



Source: Insee.

VISACTU

# Retraite : impact de l'allongement de l'espérance de vie

Un homme  
de 65 ans a

20% de chance de vivre jusqu'à **95 ans**  
10% de chance de vivre jusqu'à **99 ans**

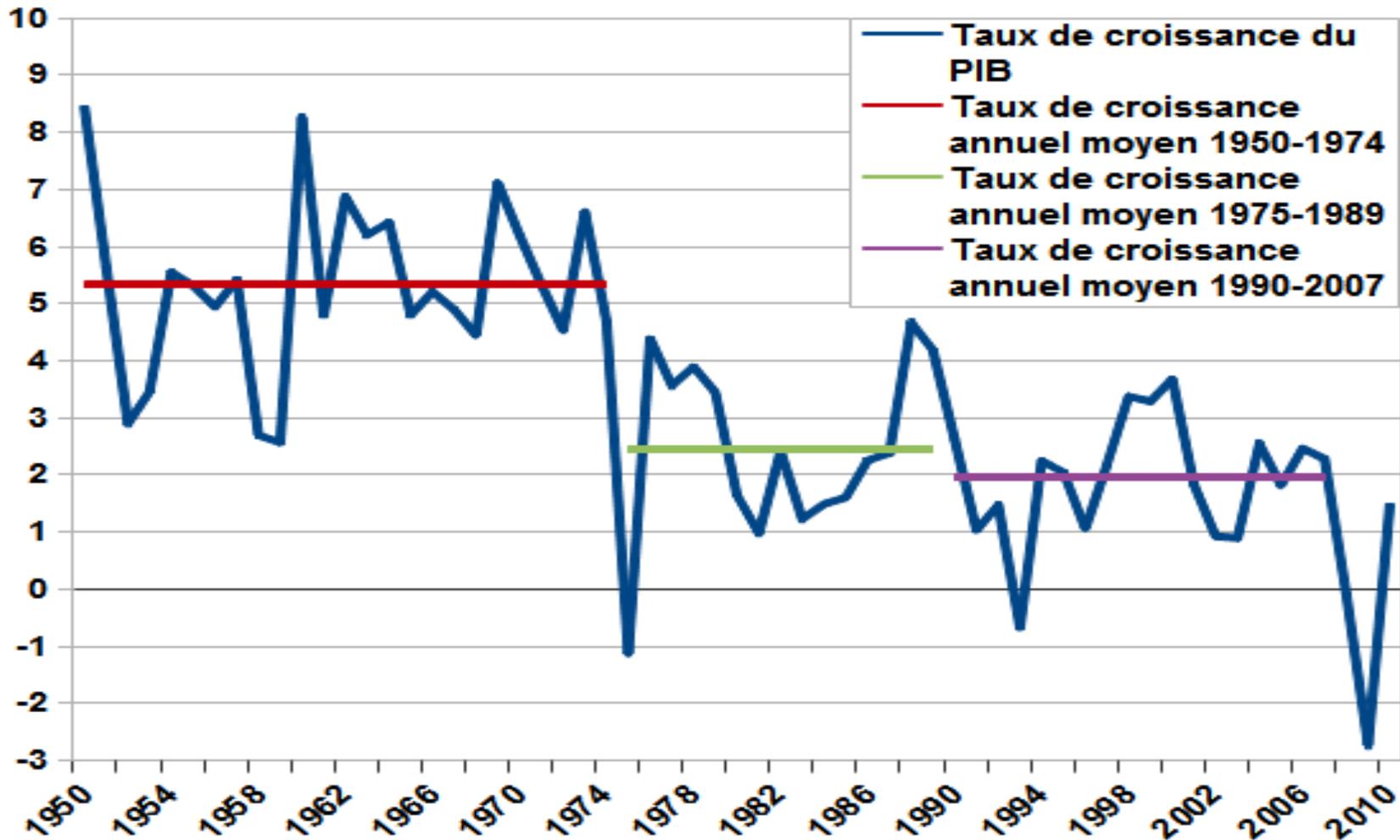
*(sources INSEE)*

Une femme  
de 65 ans a

20% de chance de vivre jusqu'à **99 ans**  
10% de chance de vivre jusqu'à **102 ans**

## 3<sup>è</sup> cause: la baisse de la croissance

Taux de croissance annuel du PIB (1950-2010) et taux de croissance annuel moyen pour trois périodes.



# Le scénario était déjà écrit il y 30 ans !

- 1991: Michel Rocard aurait-il eu raison trop tôt ?

→ Préfacé par le Premier ministre, M. Michel Rocard, le Livre blanc présentait la situation de l'ensemble des régimes de retraite et leurs perspectives d'évolution.

- 1993: la Réforme Balladur
- 1994: la loi Madelin
- 2003: la loi Fillon (PERP)

$$1 + 1 = 3 ?$$

## Petit calcul sur le coin d'une table

Si le nombre de retraités augmente plus vite que le nombre de cotisants...

Si l'espérance de vie augmente de 10%

Si le taux de croissance baisse de 50%

Si la durée de cotisation baisse de 10%

Pensez-vous alors possible que le niveau de retraite reste le même pour les générations suivantes ?

Vous avez 2h pour répondre...

# La Retraite en France avant la réforme Delevoye

## Rappel de l'organisation générale de la retraite en France

### Retraite par capitalisation

**4° NIVEAU**  
Contrats individuels

Capitalisation individuelle optionnelle en dehors de l'entreprise

PERP  
Madelin

**3° NIVEAU**  
Régimes collectifs supplémentaires

Régimes collectifs mis en place par l'entreprise de manière facultative (sauf si accord de branche)

Art.39  
Art.83  
PERCO

### Retraite par répartition

**2° NIVEAU**  
Régime complémentaire de base

Régime complémentaire pour l'ensemble des salariés

AGIRC  
ARRCO  
RCI, CARMEF...

**1° NIVEAU**  
Régimes obligatoires de base

Régimes de base pour l'ensemble des français

sécurité Sociale  
ou  
CNAVPL/SSI

# Les nouveautés 2019

**Points AGIRC-ARRCO : 1 point AGIRC - ARRCO  
= 1 point Arrco ou 1 point Agirc X 0,347791548**

## Création de la CEG et de la CET (non génératrices de droits)

	Part salariale	Part patronale	totale
CEG tranche 1	0,86 %	1,29 %	2,15
CEG tranche 2	1,08 %	1,62 %	2,70
CET tranche 1 & 2	0,14 %	0,21 %	0,35 %

# Quelques questions pour un champion

... **Comment déclencher sa retraite ?**

**Qu'est ce que l'emploi-retraite ?**

**Quels sont les régimes spéciaux ?**

**Quel est le montant maximum possible avec la retraite de base ?**

**Dans la nouvelle réforme, un cadre pourra t-il acquérir des points au-delà de 120 000€ de revenus ?**

# Question subsidiaire

Quelle est la durée d'assurance, pour un assuré né entre:

**1953 et 1954 ?** .....165 T

**1961 et 1963 ?** .....168 T

**À partir de 1973 ?** .....172 T

# REFORME DES RETRAITES: Attachez vos ceintures !!



# Réforme DELEVOYE

## Un système unifié et simplifié en remplacement des 42 régimes actuels

SALARIÉS		
	RETRAITE DE BASE	RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
Salariés de l'agriculture	<b>MSA</b> Mutualité sociale agricole	<b>AGIRC-ARRCO</b> Retraite complémentaire des salariés
Salariés de l'industrie, du commerce et des services		
Agents non titulaires de la fonction publique	<b>CNAV</b> Régime général de la Sécurité Sociale	<b>IRCANTEC</b> - Retraite complémentaire des agents non titulaires
Personnels navigants de l'aviation civile		<b>CRPN</b> Caisse de retraite du personnel navigant
Salariés relevant d'entreprises ou de professions à statut particulier	<b>SNCF, RATP, Banque de France, Retraite des Mines, CNIEG</b> (industries électriques et gazières), <b>CRPCF</b> (Comédie-Française), <b>CRPCEN</b> (clercs et employés de notaires), <b>ENIM</b> (marins), <b>Opéra de Paris, Port autonome de Strasbourg</b>	

# Réforme DELEVOYE

NON SALARIÉS		
	RETRAITE DE BASE	RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
Exploitants agricoles	<b>MSA</b> - Mutualité sociale agricole	
Artisans, commerçants et entrepreneurs	<b>Sécurité Sociale des indépendants</b> - Ex-RSI	
Professions libérales	<b>CNAVPL</b> Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales  Retraite de base + complémentaire + supplémentaire selon les sections professionnelles	<b>CRN</b> (notaires), <b>CAVOM</b> (huissiers, greffiers, administrateurs et mandataires judiciaires), <b>CARMF</b> (médecins), <b>CARDSF</b> (dentistes et sages-femmes), <b>CAVP</b> (pharmaciens), <b>CARPIMKO</b> (infirmiers, kinésithérapeutes..), <b>CARPV</b> (vétérinaires), <b>CAVAMAC</b> (agents d'assurance), <b>CAVEC</b> (experts- comptables), <b>CIPAV</b> (architectes et professions libérales diverses) <b>CNBF</b> (avocats)
Artistes, auteurs d'oeuvres originales	<b>CNAV</b> Régime général de la Sécurité Sociale	<b>IRCEC</b> - Retraite complémentaire
Patrons pêcheurs embarqués	<b>ENIM</b> Etablissement national des invalides de la marine	
Membres des cultes	<b>CAVIMAC</b> Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes	<b>AGIRC-ARRCO</b> Retraite complémentaire des salariés

# Réforme DELEVOYE

FONCTIONNAIRES		
	RETRAITE INTÉGRÉE	RETRAITE ADDITIONNELLE
Agents de la fonction publique d'État, magistrats et militaires	<b>SRE</b> Service des retraites de l'État	<b>RAFP</b> Retraite additionnelle de la fonction publique
Agents de la fonction publique territoriale et hospitalière	<b>CNRACL</b> - Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales	
Ouvriers de l'État	<b>FSPOEIE</b> - Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État	

# Préface du Rapport Delevoye

« C'est la confiance dans le pacte entre les générations qu'il faut rétablir.

C'est donc à une véritable refondation de notre système de retraite qu'il faut procéder.

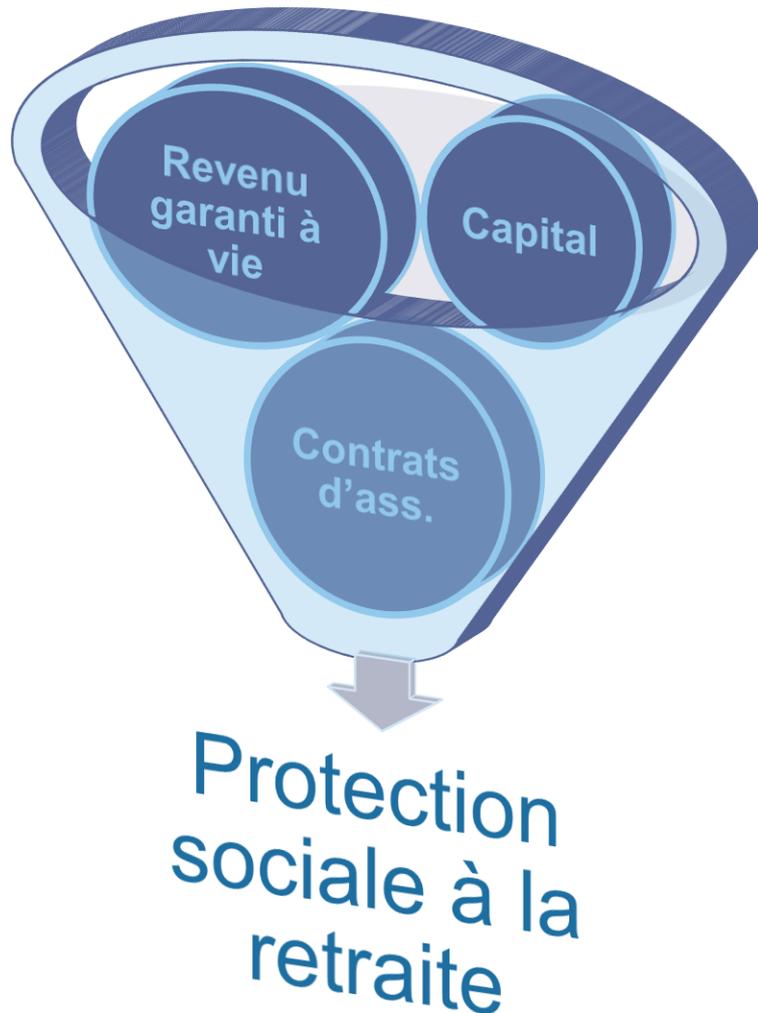
Cette refondation doit préserver le cadre auquel sont attachés les Français : celui d'un système en répartition, fondé sur la solidarité entre les générations, tenant compte des carrières de chacun mais garantissant un niveau élevé de solidarité. »

# Une nouvelle ère : construire un système de retraite, ...durable et universel

À partir de 2025:

- 1 système universel remplaçant les 42 régimes
- Mise en place d'un système à point « égalitaire »
- Fin des seules 25 meilleures années prises en compte...
- Fin des régimes spéciaux
- Limitation des cotisations à 3 plafonds  
28,12%: taux de cotisation réparti entre employeurs et assurés  
2,81% au-delà de 120 000€...sans obtention de points
- Favoriser la Décote – Surcote... pour inciter à partir plus tard
- Une redistribution solidaire, et la création d'un fonds de réserve

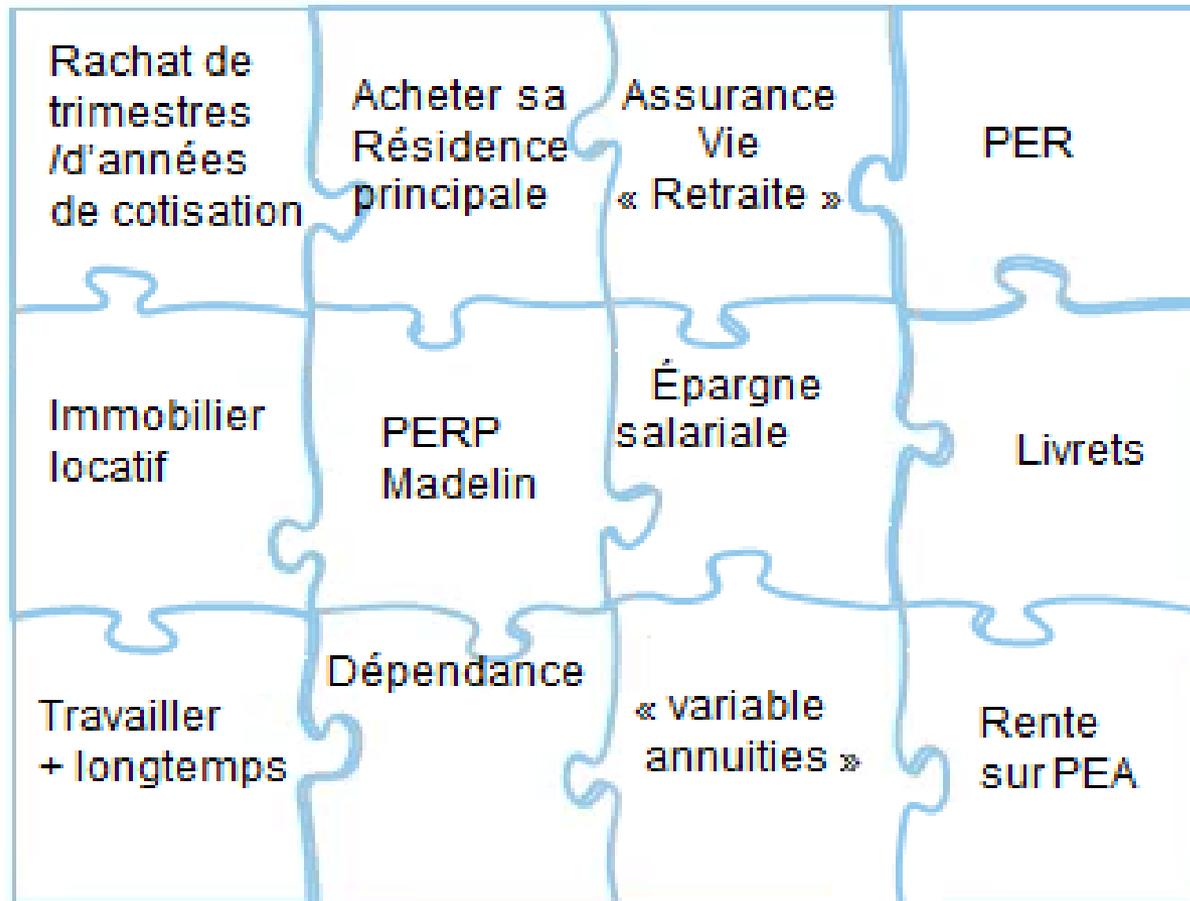
# Pourquoi Préparer sa retraite ?



## ■ Pour répondre à quels besoins ?

- Maintenir votre niveau de vie
- Satisfaire votre projet de vie
- Supporter un surcoût lié à la dépendance
- Faire face un accident de la vie

# La trousse à outils.....



# La retraite : 3 grandes périodes

Votre avenir : 3 périodes à la retraite

Retraite active



Loisirs  
enfants / petits enfants

Retraite « tranquille »



- de loisirs mais  
+ de frais de santé

Retraite assistée



Perte d'autonomie progressive  
et parfois totale



# Le temps...comme effet de levier

## Exemples d'efforts d'épargne

Age au départ	Virement annuel	Rente annuelle à terme	Rapport
30 ans	1200 €	4840 €	4,03
35 ans	1200 €	3500 €	2,92
40 ans	1200 €	2450 €	2,04
45 ans	1200 €	1700 €	1,42
50 ans	1200 €	1000 €	0,83

**Plus on s'occupera tard de sa retraite... et plus ce sera difficile de conserver son niveau de vie**

# Au commencement sera le « PER »...

C'est un cadre élargi d'Epargne Retraite avec une flexibilité à la sortie (rente, et ou, capital), mais qui ne doit pas être un obstacle à l'acquisition de sa résidence principale avant la retraite.

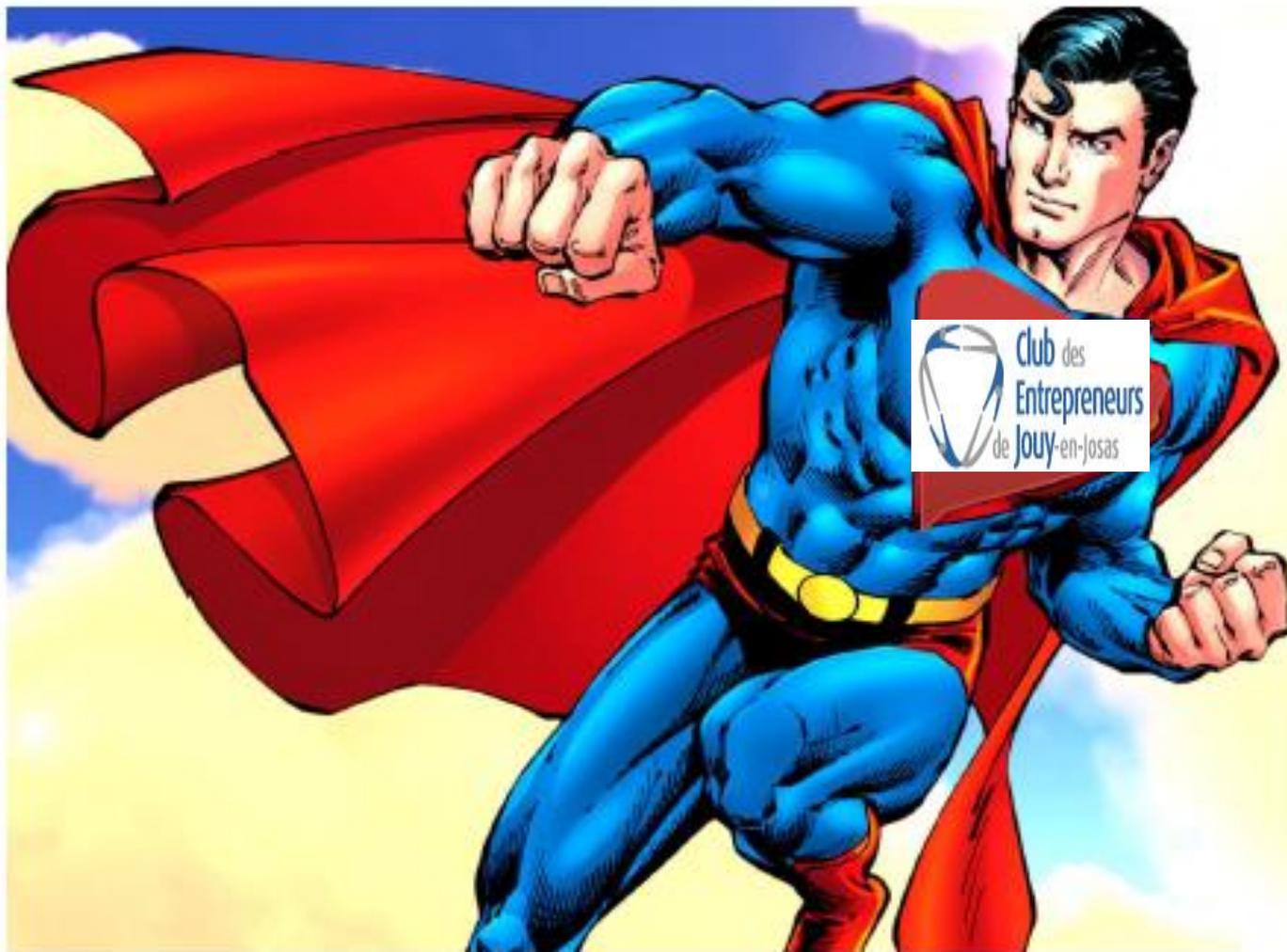
- Les enveloppes de déductibilité (Madelin et PERP) sont maintenues
- Une gestion évolutive par horizon est proposée par défaut pour réduire progressivement l'exposition au risque
- Plus de portabilité (tant sur les contrats individuels que collectifs)

# Au commencement sera le « PER »...

Le PER, un dispositif qui “regroupe ” les dispositifs existants (Madelin, PERP, Art 83, PERCO et article 39...)

PER	Transfert vers même compartiment	Débloccage anticipé	Dénouement
Versement volontaires (PERP; Madelin...)	Sans condition	Accident de la vie Achat de résidence principale	Rente viagère et/ou Capital
Epargne salariale (Participation, intéressement, CET... )	Si salarié plus tenu d’y adhérer	Accident de la vie Achat résidence principale	Rente viagère et/ou Capital
Versements obligatoires (Art. 83 parts employeurs et salarié)	Si salarié plus tenu d’y adhérer	Accident de la vie	Rente viagère

# La retraite collective... outil de management



# Le Financement de la Retraite

L'entreprise est  
un cadre idéal pour financer vos  
projets et préparer votre retraite

# Des solutions en fonction de votre statut

	PEE/I	PERCO/I	Retraite Entreprise (Art. 83)
Chef d'entreprise avec statut de salarié	Oui	Oui	Oui
Profession libérale, statut TNS	Oui(*)	Oui(*)	Non, mais cotisations Madelin

# Soyez acteurs de votre avenir

Réadaptez  
la gestion  
financière

Diversifiez vos  
investissements

Profitez des  
taux bas

Profitez des  
abondements

Faites  
jouer la  
portabilité

# Votre menu « retraite », à la carte

## ■ Votre Entrée:

Prenez votre retraite de base ( à calculer )

## ■ Plat :

Mettez-y les points acquis de vos régimes complémentaires

## ■ Dessert:

Le sucré fera toute la différence (ajoutez entre 10 et 15%)  
et préservera votre niveau de vie:

- Mettez 5% sur la retraite Entreprise (Article 83, PERCO, MADELIN...)
- Mettez 5% à 10% sur un PER
- Vous pouvez y ajouter un nappage d'immobilier locatif et d'assurance-vie

# Notre objectif: vous construire un avenir serein

**Nous restons à votre entière disposition, 7 jours sur 7,  
pour vous proposer les meilleures solutions**

**Bruno DELACOUR  
et Frédérique GRENIER**  
*assistés de Benjamin Gibrat  
& Pierre-Yves Blons*

**Cabinet AXA Prévoyance & Patrimoine  
5 impasse de Toulouse 78000 Versailles  
Secrétariat 01 39 02 35 42**

**[agencea2p.bruno.delacour@axa.fr](mailto:agencea2p.bruno.delacour@axa.fr)**  
**[agencea2p.frederique.grenier@axa.fr](mailto:agencea2p.frederique.grenier@axa.fr)**

Statut règlementé d'Agent Général d'Assurance  
Lauréat aux Awards 2019 de la Gestion Privée AXA  
Sciences-Po Paris Economie et Finance & Maîtrise en Droit Lille II  
Démarcheur financier d'AXA France pour l'épargne salariale  
Mandataire exclusif en opérations bancaires - certifié MOBSPL  
Labellisé AXA Exclusif - Agent lié d'AXA Banque certifié ALPSI- NAF 6622Z

**Nos sites internet:**

**<https://retraite-per.com> / <https://laloipacte.com>  
<https://regimeuniverseldesretraites.com>**